



1. **IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

Identification du produit DOLMAR HOCHLEISTUNGS-2-TAKT-ÖL
MIT KORROSIONSSCHUTZ 50:1

4830D

Mode d'emploi recommandé:
Huile à moteurs

Identification du producteur / fournisseur

DOLMAR GmbH

Jenfelder Str. 38

D-22045 Hamburg

Tél:

+49(0)40-66986-0

Telefax: +49(0)40-66986-355

Renseignements en cas d'urgence: 49(0)3461-845-201

Personne de renseignement/Tél.: voyez ci-dessus

2. **Dangers possibles**

Indications des dangers:

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives CE et le GefStoffV (RFA).

3. **Composition / information sur les composants**

Caractérisation chimique

Préparation contenant de l'huile minérale et des composants spécifiques.

Composants dangereux :

| EINECS-Nr. | Nom | Symb. | conc.-% |
|------------|-----|-------|---------|
|------------|-----|-------|---------|

| CAS-Nr. | phrases "R" | | |
|---------|-------------|--|--|
|---------|-------------|--|--|

n.a.

Indications complémentaires:

Textes en clair des phrases "R" voir le chapitre 16:

4. **Premiers secours**

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.

Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement le médecin.

5. **Mesures de lutte contre l'incendie**

Agent d'extinction approprié

Mousse

Produits extincteurs en poudre

Dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié pour raisons de sécurité

Jet d'eau

Risque particulier dûs à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion ou aux gaz libérés

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. **Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Mesures de prudence relatives aux personnes

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Mesures de protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédé de nettoyage/récupération

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. **Manipulation et stockage**

Manipulation

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Éviter la formation d'aérosol.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Protéger du gel.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

8. **CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations techniques.

Regardez section 7; Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Composants possédant une valeur limite d'exposition

| EINECS-Nr. | Nom | Valeur | Unité |
|------------|-----|--------|-------|
|------------|-----|--------|-------|

Équipement de protection individuel

Protection respiratoire

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

Protection des mains

Recommandation: Gants protecteurs imperméables de nitrile à la base de l'EN 374; le temps de perméabilité à une épaisseur de 0,4 mm s'élève à plus de 480 min.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Mesures générales de protection

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat liquide
Couleur rouge
Odeur typique

| | Valeur | Unité | Methode |
|------------------------------------|-----------|--------------------|-----------|
| Point d'éclair | > 100 | °C | ISO 2592 |
| Viscosité 40 °C | 50 | mm ² /s | DIN 51562 |
| Densité: 15 °C | 0.87 | g/cm ³ | DIN 51757 |
| Limite inférieure d'explosibilité: | 0.6 | Vol. % | |
| Limite supér.d.'explos. | 6.5 | Vol. % | |
| Solubilité dans l'eau / méthode | insoluble | | |
| Point d'écoulement | <-20 | °C | |
| Point d'ébullition: | n.b. | °C | |
| Densité apparente: | n.a. | kg/m ³ | |
| Pression de vapeur: 20 °C | < 0,1 | mbar | |
| pH: 20 °C | n.a. | | |

10. Stabilité et réactivité**Substances à éviter**

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

Produits de décomposition dangereux

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Remarques générales.**

Absence de données toxicologiques.

Expériences issues de la pratique

En respectant les règles générales de la protection du travail et de l'hygiène industrielle, il n'y a pas de risques de santé pour le personnel traitant ce produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination**Produit****Classe de déchets**

130205

huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

"N'est pas soumis aux régulations des substances dangereuses".

15. **INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Étiquetage selon les directives CEE

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives CE et le GefStoffV (RFA).

Contient :

n.a.

Prescriptions nationales

Classe de danger pour les eaux / source 2

VbF (RFA): entfällt

16. **Autres données**

n.a.

Les informations données dans la présente fiche de sécurité basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Elles doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Veuillez regarder aussi notre fiche technique.

Modifications se référant à la dernière rédaction au chapitre:

n.a.: non applicable

n.b.: non déterminé